

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOANIE GODIN	Numéro de permis 2015734	Date d'inspection Le 24 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie au coin des petits		Numéro de téléphone (506) 284-9811	
Adresse 3 rue Notre Dame Kedgwick NB E8B 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement vers midi pour une inspection de surveillance.
 - Le ratio est respecté lors de la visite.
 - L'aire de jeu intérieur offre une grande quantité de jeu et jouets le tout est à la disposition des enfants.
 - Pendant ma visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
 - Les rapports d'incidents mineurs sont rangés dans le dossier des enfants, le parent a signé et la date est mise.
 - Lors de la visite, les enfants dorment.
 Discussion avec l'exploitante concernant le parc extérieur. La structure en bois fait à la main ne devrait pas être utilisée.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 novembre 2021

Date

original signé par
Joanie Godin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 novembre 2021

Date